Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 1 de 17

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 4 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

R-3837-2012 Phase 3

Gestion du GNL à l'usine LSR et interruptions de clients

Question 1

Références:

- (i) Gaz Métro-9, Document 3, p. 3
- (ii) Gaz Métro-15, Document 4, p. 1
- (iii) Gaz Métro-2, Document 7, p. 99
- (iv) R-3800-2012, Gaz Métro-1, Document 1 (B-0005), p.7

Préambule:

La référence (i) présente l'évolution de la base de la valeur des inventaires de GNL inclus à la base de tarification pour les mois d'octobre 2013 à septembre 2014. On peut y constater que la valeur maximale des inventaires croît entre octobre 2013 et mars 2014, mois où elle atteint sa valeur maximale.

La référence (ii) présente le calcul des prix d'équilibrage.

La référence (iii) présente des retraits d'inventaires de 2 10^6 m³ stables pour les mois de décembre 2013 à août 2014.

La référence (iv) indique que l'évaporation en journée régulière (i.e. sans liquéfaction) est de 27 10^3 m³/jour.

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 2 de 17

La FCEI souhaite que Gaz Métro évalue la rentabilité de la stratégie de gestion suivante de l'usine LSR :

- L'inventaire de l'usine LSR serait scindé en deux portions :
 - 1. La quantité de GNL nécessaire à sécuriser prospectivement la desserte de la clientèle pour le reste de l'hiver (« GNL de sureté »);
 - 2. Le GNL en excès de la quantité évaluée en 1 (« GNL excédentaire »).
- Le niveau requis de GNL de sureté pourrait être évalué à différents moments de l'hiver (e.g. à chaque semaine).
- Dans l'ordonnancement des outils, le GNL excédentaire serait utilisé pour desservir la clientèle interruptible avant que celle-ci ne soit interrompue. Cela pourrait permettre de réduire le nombre d'interruptions et d'accroître les revenus de distribution. Cela pourrait également permettre d'optimiser la gestion du transport.

- 1.1 Veuillez présenter le volume de GNL en inventaire sur une base mensuelle et en expliquer l'évolution.
- 1.2 Veuillez présenter la valeur unitaire des m³ en inventaire et en expliquer l'évolution.
- 1.3 Veuillez indiquer le niveau d'inventaire au 31 janvier 2014 à partir duquel Gaz Métro prévoit pouvoir autoriser GM-GNL à prélever du GNL dans l'inventaire de l'activité réglementée
- 1.4 Veuillez indiquer le niveau d'inventaire prévu au 31 janvier 2014.
- 1.5 Veuillez quantifier l'impact de la proposition de la FCEI sur :
- 1.5.1 Le nombre de journées d'interruption selon un scénario de température normale
- 1.5.2 Les volumes de ventes à la clientèle interruptible
- 1.5.3 Les revenus de distribution
- 1.5.4 Les tarifs de distribution
- 1.5.5 Les revenus de transport
- 1.5.6 Le nombre maximum de journées d'interruption
- 1.5.7 Le nombre maximum de journées d'interruption
 - 1.6 Veuillez réévaluer les prix d'équilibrage (référence ii) en fonction des réponses à la question 1.5.
- 1.7 Veuillez évaluer les coûts additionnels de regazéification et de liquéfaction découlant de ce mode de gestion.
- 1.8 Veuillez indiquer tout autre coût ou bénéfice découlant de cette proposition.
- 1.9 Veuillez commenter la proposition de la FCEI.
- 1.10 Quels sont selon Gaz Métro les avantages et inconvénients de la proposition de la FCEI pour la clientèle réglementée comparativement à l'option qui consiste à rendre ces volumes disponibles au client GM-GNL?

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 3 de 17

1.11 Considérant le mode de gestion actuel de l'usine LSR et la capacité de transport détenue pour l'hiver 2013-2014, quelle est l'utilité pour la clientèle règlementée de remplir l'inventaire de l'usine LSR avant le début de l'hiver plutôt que de n'y laisser que les volumes requis pour sécuriser les approvisionnements?

1.12 Sur la base d'une évaporation régulière de 27 10^3m^3 /jour, la FCEI calcule une évaporation de 837 10^3m^3 pour un mois de 31 jours. Veuillez expliquer les retraits d'inventaire de 2 10^6m^3 pour les mois d'avril à août 2014 présentés à la référence (iv).

Fonctionnalisation du transport SH entre le transport et l'équilibrage

Question 2

Références:

- (i) Gaz Métro-11, Document 10
- (ii) R-3809-2012, Gaz Métro-12, Document 10
- (iii) Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 3, p. 2

Préambule:

Lors de la cause tarifaire R-3809-2012, du transport Dawn/Parkway/Franchise était fonctionnalisé à l'équilibrage alors qu'aucun transport Dawn/Franchise ne l'était (référence ii).

Dans la présente cause, du transport Dawn/Franchise était fonctionnalisé à l'équilibrage alors qu'aucun transport Dawn/Parkway/Franchise ne l'est (référence i).

La référence (iii) présente le coût du transport FTSH (Dawn-GMI-EDA), FTSH (Parkway-GMI-EDA) et M12 (Dawn-Parkway). Sur la base de cette référence, la FCEI calcul que :

- la prime fixe pour la combinaison FTSH (Parkway/GMI EDA)-M12 est de 630,81 \$/10³ m³/mois;
- la prime fixe du transport FTSH (Dawn/GMI EDA) est de 716,58 \$/10³m³/mois;
- la prime variable pour le transport FTSH (Dawn/GMI EDA) est supérieure à celle de la combinaison FTSH (Parkway/GMI EDA)-M12.

Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 4 de 17

Questions:

- 2.1 Veuillez indiquer s'il existe des raisons opérationnelles ou autres qui empêcheraient d'utiliser le transport Dawn/Parkway/Franchise pour les fins de l'équilibrage en 2014. Si oui, veuillez expliquer.
- 2.2 Veuillez comparer les propriétés opérationnelles des chemins Dawn/Franchise et Dawn/Parkway/Franchise.
- 2.3 Veuillez justifier l'inversion de l'ordre de fonctionnalisation du transport « short haul » entre les dossiers tarifaires 2013 et 2014.
- 2.4 Veuillez refaire la référence (i) en fonctionnalisant d'abord le transport Dawn/Parkway/Franchise à l'équilibrage.
- 2.5 Veuillez refaire la référence (i) en fonctionnalisation au prorata les contrats de transports FTSH (Dawn/Franchise) et FTSH (Dawn/Parkway/Franchise) entre les fonctions transport et équilibrage.

Programme de dérivé financier

Question 3

Référence:

(i) Gaz Métro-6, Document 2

- 3.1 Veuillez confirmer que le programme de dérivés financiers proposé offre une protection contre la volatilité des prix sur au plus 20% des achats prévus de gaz de réseau au-delà de l'horizon de mois.
- 3.2 Veuillez confirmer que les sondages réalisés auprès de la clientèle portaient sur des variations <u>annuelles</u> de la facture de gaz naturel.
- 3.3 Veuillez indiquer si l'objectif du programme proposé est d'abord de stabiliser le coût du service de fourniture de Gaz Métro à l'intérieur d'une période de 12 mois mobile ou plutôt de le stabiliser sur une période pluri-annuelle.
- 3.4 Veuillez indiquer si Gaz Métro dispose d'information sur le besoin des clients pour de la stabilisation intra-annuelle du coût de fourniture.
- 3.5 Veuillez indiquer le coût annuel moyen anticipé d'acquisition des contrats à prix fixe pour le volet statique en supposant que seul cet outil est utilisé.
- 3.6 Veuillez indiquer le coût annuel moyen anticipé d'acquisition contrats à prix fixe pour le volet dynamique en supposant que seul cet outil est utilisé et que le programme de protection est utilisé jusqu'à la limite autorisée de 70%.
- 3.7 Gaz Métro a-t-elle analysé la possibilité d'atteindre les mêmes résultats que ceux qu'apporterait le programme de dérivés financiers, mais en utilisant des mécanismes internes de stabilisation du coût du gaz de réseau?

Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 5 de 17

3.8 Si oui, veuillez comparer les résultats.

Modalités d'entrée et de sortie du service de fourniture de Gaz Métro

Question 4

Références:

(i) Gaz Métro-6, Document 3, p. 13, lignes 9 à 17

Questions:

- 4.1 Relativement à la référence (i), veuillez expliquer ce que vous entendez par « horizon décisionnel des clients ».
- 4.2 Veuillez expliquer sur quelles bases se fonde l'affirmation selon laquelle un délai de six mois serait hors de l'horizon décisionnel des clients.
- 4.3 Veuillez confirmer expliquer sur quelles bases se fonde l'affirmation selon laquelle un délai de six mois serait hors de l'horizon décisionnel des clients.
- 4.4 Veuillez confirmer que le marché du gaz naturel (notamment à Dawn et Empress) est un marché liquide, libre et concurrentiel.
- 4.5 Veuillez expliquer en quoi « un préavis de plus de six mois pourrait donner un avantage indu au courtier » et rendraient les clients « captifs ».

Rentabilité du développement

Question 5

Références:

- (i) Gaz Métro-7, Document 2, p. 1
- (ii) Gaz Métro-9, Document 5
- (iii) R-3831-2012, Gaz Métro-13, Document 2

Questions:

5.1 Veuillez déposer en format Excel© l'analyse de rentabilité détaillée (« revenu requis ») pour chacune des colonnes du tableau de la référence (i).

Nº de dossier: R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 6 de 17

- 5.2 Veuillez refaire le tableau de la référence (i) en utilisant un coût d'exploitation par client de 157 \$.
- 5.3 Doit-on ne comprendre de la référence (ii) qu'aucun n'investissement n'est prévu en 2014 en lien avec le plan de développement 2012?
- 5.4 Si tel est le cas, veuillez expliquer ce qui explique l'évolution de la prévision des immobilisations depuis le dossier R-3831-2012 (référence iii).

Rentabilité du développement - pertes de clients

Question 6

Références:

- (i) Gaz Métro-7, Document 3, pp 4 et 5.
- (ii) R-3809-2013, A-0139, 29 avril 2013, pp. 32 à 35.

Préambule :

La référence (ii) rapporte un échange entre le procureur de la FCEI :

« Q. [23] O.K. Dans la... Merci. <u>Dans la réponse écrite</u>, en conclusion vous <u>disiez que les systèmes de Gaz Métro ne permettent pas d'obtenir une telle segmentation de l'information</u>. Qu'est-ce que vous voulez dire par : que vos systèmes ne permettent pas une telle segmentation?

En fait, l'information historique n'était pas disponible. Nous n'avions pas les bases de données nécessaires pour évaluer les pertes précises historiquement. Je vous dirais qu'on a travaillé fort dans la dernière année pour développer quelque chose. Ça va être disponible à l'avenir, mais pour l'historique demandé, l'information n'était pas disponible. »

(Nous soulignons)

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 7 de 17

« Q. [29] Bon, il y a quand même une base, on ne peut pas dire que c'était la nuit, c'était le Moyen Âge des données. Ça existait, là. Et là, vous avez juste un nouveau système plus raffiné. Mais donc, vous êtes capables quand même aujourd'hui, peut-être même avec votre nouveau système, de regarder vers le passé dans vos données historiques de clients, c'est exact?

R. On est capables de regarder dans le passé. Je vais vous expliquer un peu. C'est sûr qu'on a des consommations associées à nos clients, à nos adresses de service. On a plusieurs bases de données, toutes sortes de choses. On a beaucoup de choses disponibles. Le fait est que les numéros de clients, les numéros de compte changent. C'est difficile historiquement de suivre précisément les clients et de savoir, est-ce que c'est vraiment une perte, est-ce que c'est un déménagement, est-ce que c'est... Qualifier la perte, historiquement, c'est difficile. Là, heureusement, on a travaillé pour se développer des bases de données qui vont nous permettre de le faire. »

(Nous soulignons)

La FCEI note que les réponses écrites auxquelles il est fait référence dans le premier passage ont été produites le 1^{er} mars 2013.

Questions:

- 6.1 Veuillez confirmer que les clients perdus en 2013 étaient tous ou pour la plupart des clients actifs lors de la migration de système.
- 6.2 Veuillez confirmer que les comptes de contrats <u>actifs</u> lors de la migration ce sont vu assigné un numéro d'installation.
- 6.3 Veuillez indiquer pourquoi Gaz Métro ne peut répondre aux questions relatives à la nature des clients et le moment de l'installation.

6.4

- 6.5 Veuillez décrire l'information dont dispose Gaz Métro dans l'une où l'autre de ses bases de données sur les clients actifs au moment de la migration à SAP. Notamment, veuillez décrire l'information relative aux caractéristiques du client, aux caractéristiques de l'installation, au moment de l'installation, à l'usage, à la consommation, à la facturation. Veuillez également décrire toute autre information disponible.
- 6.6 Veuillez décrire l'information dont dispose Gaz Métro dans l'une où l'autre de ses bases de données sur les clients inactifs au moment de la migration à SAP. Notamment, veuillez décrire l'information relative aux caractéristiques du client, aux caractéristiques de l'installation, au moment de l'installation, à l'usage, à la consommation, à la facturation. Veuillez également décrire toute autre information disponible.

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 8 de 17

6.7 Veuillez indiquer si, parmi les clients actifs au moment de la migration de système, il serait possible d'identifier des périodes historiques où la consommation a été interrompue.

6.8 Lors de l'audience du 29 avril 2013, le témoin de Gaz Métro indiquait à propos de l'information nécessaire pour identifier l'âge des installations: « Là, heureusement, on a travaillé pour se développer des bases de données qui vont nous permettre de le faire. » La migration de système a eu lieu de 9 avril 2013. Veuillez expliquer que, au moment de la migration, soit moins de trois semaines avant l'audience dans le dossier R-3809-2013, Gaz Métro n'ait pas préservé l'information requise pour évaluer l'âge des installations de clients inactifs lors de la migration du système.

Rentabilité du développement – résidentiel unifamilial

Question 7

Références:

- (i) Gaz Métro-7, Document 3, pp 7 à 10.
- (ii) R-3809-2012, Gaz Métro-18, Document 27 (B-0410)
- (iii) Gaz Métro-7, Document 2.
- (iv) R-3809-2012, Gaz Métro-8, Document 2 (B-0130)

Préambule:

Sur la base des références (ii) et (iv), la FCEI calcule des volumes moyens par nouveau client résidentiel à l'an 5 du plan de 2 036 m³ en 2013 et de 2 412 m³ en 2014.

- 7.1 Veuillez déposer en format Excel© l'analyse de rentabilité détaillée (« revenu requis ») pour chacun des scénarios du tableau 3 de la référence (i).
- 7.2 Veuillez reproduire la réponse de la référence (ii) sur la base du plan de développement 2014 et commenter l'évolution depuis 2013. Si des modifications méthodologiques ont eu lieu depuis le plan de développement 2013, veuillez les expliquer.
- 7.3 Veuillez présenter les volumes moyens normalisés « unifamilial » et « condo » en 2012 pour les clients en nouvelle construction dont le premier mois de consommation se situe en 2011.

Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 9 de 17

- 7.4 Veuillez dresser un portrait des ventes « condos » réelles pour l'année 2013 en termes de type de bâtiment dans lequel le condo est localisé, d'utilisation commune ou individuelle et d'usage.
- 7.5 Veuillez indiquer où se retrouvent les plex dans l'analyse de rentabilité résidentielle.
- 7.6 Veuillez expliquer la croissance des volumes par client résidentiel entre le plan 2013 et le plan 2014.
- 7.7 Veuillez présenter le nombre de ventes unifamiliales pour les années 2011 et 2012 ainsi que les volumes moyens associés à ces ventes.

PRC - PRRC

Question 8

Références:

- (i) Gaz Métro-7, Document 4, p. 29
- (ii) Gaz Métro-7, Document 4, p. 33, section 5.4.2
- (iii) Gaz Métro-7, Document 4, p. 35, section 5.4.3
- (iv) Gaz Métro-7, Document 4, pp. 58 à 60

Préambule :

- 8.1 Relativement à la référence (i), veuillez indiquer comment est calculée la position concurrentielle lorsqu'il y a plus d'une source d'énergie concurrente.
- 8.2 Relativement aux références (ii) et (iii), veuillez justifier l'utilisation de facteurs perceptuels relatifs à des perceptions erronées des coûts, lesquelles peuvent être rectifiée par le PCGM?
- 8.3 Relativement à la référence (iv), veuillez confirmer que, présentement, les clients résidentiels sans chauffage de l'espace ni chauffage de l'eau sont exemptés de payer l'OMA-programme commercial. Cet état de fait vous apparaît-il justifié?
- 8.4 Veuillez ventiler le tableau 24 de la référence (iv) entre clients résidentiels et commerciaux.
- 8.5 Dans chaque groupe, veuillez indiquer combien n'utilisent le gaz naturel ni pour le chauffage de l'espace, ni pour le chauffage de l'eau ainsi que le volume moyen consommé et le temps moyen depuis l'octroi de la subvention.
- 8.6 Veuillez indiquer si le tableau 24 inclut les clients perdus.

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 10 de 17

8.7 Veuillez indiquer le nombre de clients « condo » sans chauffage (ni espace, ni eau) pour lesquels une aide financière à été versée en 2012 (approches au cas par cas et approche de masse).

8.8 Veuillez indiquer le nombre de clients « unifamilial » sans chauffage (ni espace, ni eau) pour lesquels une aide financière à été versée en 2012 (approches au cas par cas et approche de masse).

Répartition des ventes par palier tarifaire

Question 9

Référence :

(i) Gaz Métro-7, Document 5, p. 14, tableau 6

Préambule :

Selon la référence (i), 95,7% des volumes des clients ayant une consommation annuelle de moins de 1 095 m³ sont facturés au premier palier.

Selon la référence (i), 97,6% des volumes des clients ayant une consommation annuelle entre 1 095 m³ et 3 650 m³ sont facturés au premier palier.

Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 11 de 17

Question:

9.1 Veuillez expliquer que la proportion des volumes facturés au premier palier pour les clients consommant entre 1 095 m³ et 3 650 m³ par année soit plus grande que celle des clients consommant moins de 1 095 m³ par année.

Coût des outils d'approvisionnement

Question 10

Références :

- (i)Gaz Métro-11, Document 9, p.1
- (ii) Gaz Métro-11, Document 9, p.2
- (iii) Gaz Métro-11, Document 25, p.10
- (iv)Gaz Métro-11, Document 9, p.7

Préambule :

La référence (ii) indique un coût de 5,8 M\$ pour l'utilisation de l'usine LSR.

La référence (iii) indique un coût de 7,2 M\$ pour l'utilisation de l'usine LSR.

- 10.1 Veuillez expliquer à quoi correspond la prévision de pénalités sur le service ferme de 100 000\$.
- 10.2 Veuillez réconcilier le coût d'utilisation de l'usine LSR entre les références (ii) et (iii).
- 10.3 Veuillez expliquer ce à quoi correspondent les frais d'injection sur retraits.

Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 12 de 17

Budget Énergies Nouvelles

Question 11

Références:

(i) Gaz Métro-11, Document 12, pp. 6 à 8

Question:

- 11.1 Veuillez indiquer s'il y a des projets d'injection en cours d'analyse présentement? Si oui, veuillez indiquer lesquels ainsi que leur état d'avancement respectif.
- 11.2 Considérant les caractéristiques du tarif de réception, veuillez indiquer l'impact tarifaire approximatif des projets présentement à l'étude.
- 11.3 Veuillez indiquer les coûts réels totaux et les coûts réels alloués la daQ pour le centre de coût 14087 en 2010, 2011 et 2012.

Dépenses d'opération

Question 12

Référence:

(i)Gaz Métro-11, Document 12, p. 2

Préambule :

À la référence (i), Gaz Métro indique que la hausse de salaire de 6,7 M\$ entre la projection 2013 et le budget 2014 inclut une réduction corporative de 2,2 M\$ lié au délai de comblement des postes vacants en cours d'exercice.

Nº de dossier: R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 13 de 17

Questions:

- 12.1 Veuillez confirmer que, n'eût été la réduction corporative de 2,2 M\$, la hausse des salaires aurait été de 8,9 M\$ plutôt que 6,7 M\$. Sinon, veuillez expliquer.
- 12.2 Veuillez expliquer pourquoi Gaz Métro ne fournit pas des explications pour une hausse de 6,7 M\$ plutôt que 8,9 M\$.
- 12.3 Veuillez expliquer les causes de la hausse additionnelle de 2,2 M\$.

Question 13

Référence :

- (i)Gaz Métro-11, Document 14
- (ii)Gaz Métro-11, Document 28, p. 12
- (iii)Gaz Métro-11, Document 14, Annexe A, p. 1
- (iv)R-3831-2012, Gaz Métro-21, Document 1

- 13.1 Veuillez expliquer la croissance des PMO par secteur corporatif entre l'année réelle 2012 et le budget 2014.
- 13.2 Veuillez déposer le balisage sur les meilleures pratiques en matière de détection des fuites ainsi que celui indiqué à la référence (ii).
- 13.3 Veuillez indiquer le nombre d'ETP dédié à la détection des fuites pour l'année réelle 2012.
- 13.4 Veuillez indiquer si le nombre de demandes de petit projet présenté au tableau 1 de la référence (ii) représente une quantité cumulative ou un flux annuel.
- 13.5 Veuillez indiquer le nombre de demandes de petits projets soumises à chacune des années 2009 à 2013.
- 13.6 Veuillez confirmer que le projet héritage fait référence au projet SAP 2B (référence iii).
- 13.7 Veuillez ventiler pour les années 2010 à 2013 les coûts totaux estimés en ressources humaines entre services professionnels, services externes, et masse salariale.

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 14 de 17

Question 14

Référence :

(i)Gaz Métro-11, Document 15

- 14.1 Veuillez inclure le coût réel 2012 pour l'ensemble des tableaux de la pièce Gaz Métro-11, document 15 selon le même niveau de ventilation et expliquer les écarts entre le réel 2012 et le budget 2014.
- 14.2 Veuillez expliquer sur quoi porte la recharge aux ANR pour le secteur Stratégie, communication et développement durable.
- 14.3 Veuillez indiquer qu'elle proportion du budget de 3,5 M\$ pour les offensives de placement média est rechargé aux ANRs.
- 14.4 Veuillez déposer l'ensemble du matériel promotionnel produit dans le cadre de la campagne « l'effet bleu ».
- 14.5 Veuillez ventiler le budget selon des différents volets de l'offensive de placement média.
- 14.6 Veuillez indiquer les objectifs de la campagne promotionnelle et démontrer leur pertinence pour l'activité réglementée.
- 14.7 Veuillez indiquer quelles sont les mesures qui seront utilisées pour évaluer le succès de la campagne promotionnelle.
- 14.8 Veuillez démontrer l'utilité de la campagne promotionnelle pour l'activité réglementée.
- 14.9 Veuillez déposer les documents et/ou informations sur la base desquels la haute direction a approuvé la nécessité de la campagne de positionnement débutée en 2013.
- 14.10 Veuillez ventiler le budget de 1 M\$ en services externes pour le dossier du taux de rendement selon le type de ressource. Veuillez justifier le budget de chaque catégorie.
- 14.11 Veuillez indiquer les circonstances qui feraient en sorte que Gaz Métro ne présenterait pas de dossier de taux de rendement à la Régie comme ce fut le cas en 2013.
- 14.12 Veuillez indiquer sur quoi portera le temps consacré aux ANR au niveau des ventes.
- 14.13 Veuillez indiquer quel est le coût réel 2012, la projection 2013, de même que le budget 2014 pour les coûts liés à TCPL. Veuillez ventiler ces coûts par type de service retenu et justifier leur évolution entre le réel 2012, la projection 2013 et le budget 2014.

Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 15 de 17

Question 15

Référence:

(i)Gaz Métro-11, Document 17

Questions:

- 15.1 Veuillez expliquer comment sont calculés les frais d'utilisation de service (lignes 74 à 79.
- 15.2 Veuillez indiquer comment sont établis les pourcentages présentés aux pages 2 et 3 de la référence (i).

Question 16

Référence:

- (i)Gaz Métro-11, Document 19, p. 1
- (ii)Gaz Métro-11, Document 28, pp. 8 et 9
- (iii)Gaz Métro-11, Document 19, Annexe A, p. 4

- 16.1 Veuillez déposer le balisage de l'offre au Québec à laquelle il est fait allusion à la référence (i).
- 16.2 Veuillez déposer les quatre balisages mentionnés à la référence (ii) et portant sur la gestion des avantages sociaux.
- 16.3 Relativement à la référence (iii), veuillez confirmer notre compréhension à l'effet que pour chaque dollar de cotisation d'exercice de l'employé, l'employeur cotise environ 5\$. Sinon, veuillez indiquer quelle est la proportion des cotisations d'exercices qui est assumée par l'employé.

Nº de dossier: R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 16 de 17

Question 17

Référence :

(i)Gaz Métro-12, Document 2, p. 5

Questions:

- 17.1 Veuillez refaire le calcul des TCTR en supposant un prix de 10\$ la tonne de CO2 relativement au SPEDE.
- 17.2 Veuillez refaire le calcul des TCTR en supposant un prix de 20\$ la tonne de CO2 relativement au SPEDE.

Question 18

Référence :

(i)Gaz Métro-2, Document 16

Questions:

18.1 Veuillez indiquer quel est le niveau minimum de retrait qui est requis à Dawn pour assurer la flexibilité opérationnelle.

Question 19

Référence :

(i)Gaz Métro-13, Document 3, p.10

- 19.1 Veuillez indiquer:
- 19.1.1 le prix unitaire obtenu sur la revente du transport inutilisé dans le scénario de revente excédentaire ;
- 19.1.2 Le prix de la molécule à Dawn au moment de la revente;
- 19.1.3 Le prix de la molécule à Empress au moment de la revente.

Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 3

Demande de renseignements no 4 de la FCEI à Gaz Métro

Page 17 de 17

19.2 Veuillez indiquer si, et comment, le choix d'une option d'optimisation peut influencer le transfert de coûts de la fourniture vers l'équilibrage ou de façon plus générale favoriser certaines fonctions au détriment des autres.